

Que faire ?

Êtes-vous hospitalisé ou avez-vous besoin d'urgence de soins médicaux à l'étranger ?

ETAPE 1 : Contactez la centrale d'alarme Mutas **dans les 48 heures**.

La centrale d'alarme Mutas est joignable 24 h/24

☎ 0032 2 272 09 00

@ assistance@mutas.be

🌐 www.mutas.be/online/fr



Hospitalisation avec opération ?

Avertissez la centrale d'alarme avant l'opération.

ETAPE 2 : A votre retour, faites parvenir **à votre agence ML** :

- les factures originales et les preuves de paiement ;
- une copie de vos prescriptions de médicaments ou d'autres traitements.

Avez-vous des questions ?

☎ Contactez votre agence ML

🌐 Surfez sur www.ml.be

Le présent dépliant mentionne les principales dispositions concernant l'intervention pour l'assistance médicale à l'étranger. Nos statuts s'appliquent en cas de doute ou de contestation.

Conditions valables à partir du 01/01/2021



Couverture de vos frais pour l'aide médicale urgente et imprévue

Soins ambulatoires : consultation ou l'achat de médicaments

- Si votre CEAM n'est pas acceptée, vous payez vous-même les frais. Ensuite, Mutas vous rembourse vos frais médicaux via votre mutualité.
- Tenez compte d'une franchise de 25 % de la facture de soins ambulatoires ayant été dispensés plus de 15 jours avant ou après une hospitalisation si les soins n'ont aucun lien avec l'hospitalisation.

Hospitalisation

- Contactez la centrale d'alarme Mutas dans les 48h suivant l'hospitalisation. Mutas prendra alors en charge **les frais liés à votre hospitalisation à hauteur de 10 000 euros**.
- Tenez compte d'une franchise de 50 euros.
- Vous ne payerez pas de franchise supplémentaire pour les soins ambulatoires ayant été procurés dans les 15 jours avant ou après l'hospitalisation.

Dialyse et oxygénothérapie

- Prenez contact au minimum 4 semaines avant votre départ avec la centrale d'alarme Mutas pour organiser votre voyage. Mutas s'occupe de toute **l'organisation logistique**, à condition que le voyage ne constitue aucun risque pour votre santé.
- Maximum 42 jours par an.
- Tenez compte d'une franchise de 50 euros.

Rapatriement pour raison médicale ou d'une dépouille

Tenez compte d'une franchise de 50 euros. Prenez contact avec la centrale d'alarme Mutas pour organiser le rapatriement.

Premier contact téléphonique avec la centrale d'alarme Mutas

Remboursement jusqu'à 12 euros.

L'accord préalable de la centrale d'alarme Mutas est nécessaire pour :

- le remplacement/la réparation d'une **prothèse** : couverture jusqu'à 375 euros
- **les prothèses dentaires** : couverture jusqu'à 100 euros
- le remplacement/la réparation des **lunettes** (à condition qu'il y ait un remboursement en assurance obligatoire) : couverture jusqu'à 375 euros
- **les frais de séjour ou de transport supplémentaires** : couverture jusqu'à 1.100 euros

Dans certaines situations vous n'avez pas droit à un remboursement

Plus d'info : www.ml.be > bien s'assurer > assistance voyage de Mutas



**VOYAGER
SANS SOUCIS**

www.ml.be



Checklist de voyage

Partez en vacances sans soucis avec cette checklist pratique !

Vérifiez vos documents de voyage

Astuce : faites une copie de votre carte d'identité, passeport, permis de conduire et visa.

Vérifiez vos vaccinations

Vérifiez quels vaccins sont nécessaires pour votre destination de voyage. Vous recevrez un remboursement de la ML pour les vaccins reconnus en Belgique.

Plus d'info : www.ml.be > La vaccination en voyage

Avez-vous payé votre cotisation ML ?

Si vous êtes-vous en ordre avec votre cotisation ML, vous pouvez compter sur **l'assistance Mutas**.

Vérifiez les avis de voyage pour votre destination

Surfez vers www.diplomatie.belgium.be

Demandez votre carte CEAM à temps

Surfez sur www.ml.be > demander votre carte européenne d'assurance maladie

Emportez la carte Mutas que vous trouverez dans cette brochure

Astuce : ajoutez le numéro de la centrale d'alarme Mutas à vos contacts gsm.

Enregistrez-vous via TravellersOnline

Surfez sur www.travellersonline.diplomatie.be

Composez votre trousse de vacances

Vous trouverez un aperçu pratique sur www.ml.be > pharmacie de voyage

Vous partez avec les enfants ?

Demandez la kids-ID à temps auprès de votre commune pour les enfants de moins de 12 ans.

Êtes-vous en incapacité de travail ?

Selon votre destination vous avertissez le médecin-conseil de la ML ou vous demandez son accord explicite avant de partir.

Plus d'info : www.ml.be > bien s'assurer

Carte européenne d'assurance maladie

La carte européenne d'assurance maladie (CEAM) prouve que vous êtes en ordre d'assurance maladie. La CEAM est gratuite et donne **droit à un remboursement des frais** par une mutualité étrangère.

Valable en cas de :

- frais médicaux **imprévus**, sous les mêmes conditions et au même tarif que pour les personnes vivant dans le pays où vous passez vos vacances ;
- **séjour temporaire** à l'étranger : vacances, travail, études...

Dans quels pays ?

La CEAM est valable dans les pays de l'UE, au Royaume-Uni, en Islande, au Liechtenstein, en Norvège et en Suisse. Si vous passez des vacances dans d'autres pays, veuillez prendre contact avec votre mutualité.

Pour qui ?

La CEAM est **personnelle**. Demandez-la à temps pour chaque membre de la famille.

Comment la demander ?

- via le formulaire de demande sur www.ml.be
- via l'e-Guichet
- via votre agence ML

Quelle est la durée de validité de la CEAM ? Carte oubliée, que faire ?

Vous trouverez les réponses sur www.ml.be > bien s'assurer > assistance voyage médicale > carte européenne d'assurance maladie



Assistance médicale de voyage Mutas

La World Assistance Card vous garantit **une assistance médicale de qualité et un accompagnement** en cas de maladie, accident ou hospitalisation à l'étranger.

Mutas vous offre :

- une couverture de vos frais à hauteur de **10 000 euros** en assurance complémentaire, pour l'aide médicale urgente et imprévue ;
- le **rapatriement** pour des raisons médicales ;
- des **informations** et conseils médicaux ;
- de l'aide avec le remplissage et l'envoi des **documents** relatifs au **remboursement** des soins médicaux ;
- la **concertation** avec les prestataires de soins sur place ;
- la prise de **contact** avec votre famille en cas de nécessité.

Dans quels pays ?

Vous trouverez un aperçu de tous les pays sur www.ml.be > bien s'assurer > assistance voyage médicale de Mutas

Conditions

- Vous habitez en Belgique ou à l'étranger et vous êtes en ordre d'assurance maladie.
- Vous avez payé votre cotisation ML.
- Il s'agit d'un séjour de loisirs (pas d'un voyage d'affaires) ou d'études.
- Vous adoptez une attitude correcte et responsable.

Quelle est la durée de validité de l'assistance Mutas ? Qu'en est-il de l'assistance pendant une croisière ?

Vous trouverez les réponses sur www.ml.be > Mutas



**VOOR DRINGENDE MEDISCHE BIJSTAND
POUR L'ASSISTANCE MÉDICALE URGENTE**

MELDING BINNEN DE 48u / APPELER DANS LES 48h

Tel: 0032 2 272 09 00 (24h/24)

Fax: 0032 (0)2 270 03 05, E-mail: assistance@mutas.be

U hebt recht op bijstand als u in orde bent met de ziekteverzekering en uw ziekenfondsbijdrage.
Valable uniquement si en ordre de cotisation auprès de votre mutualité.